

6 07/08/2024

Copie conforme à l'original

2969

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 34 route du bois de pins
29160 CROZON
890 983 372 R.C.S. Quimper



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2024**

Igor Buttin

L'an deux mille vingt-quatre,

le 30 juin, à 16 heures 00,

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Hugo BUTTIN de ses fonctions de Président à compter de ce jour et nomme en remplacement la SAS PYLON président de la Société à compter du 30 juin 2024

L'assemblée générale décide également de nommer la SAS CANOPEE directeur général de la Société à compter du 30 juin 2024.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la collectivité des associés



La société « PYLON »,
Représentée par son Président,
Monsieur Igor Buttin



La société « CANOPEE »,
Représentée par son Président,
Monsieur Hugo Rocard